



Conseil municipal de Châtenay-Malabry

2 avril 2026

Question orale relative à l'enregistrement et à la rediffusion des Conseils municipaux

Le Conseil municipal vient de voter son nouveau règlement intérieur qui confirme (il n'y a pas de changement à cet égard) que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal ne sont pas exhaustifs.

Au surplus, les membres du groupe du Collectif citoyen châtenaisien considèrent que la diffusion des séances du Conseil municipal en ligne serait de nature à permettre à certaines personnes un accès plus pertinent et plus performant à notre vie politique locale.

C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'un nombre important de communes, de toutes obédiences politiques proposent désormais un tel dispositif. C'est le cas par exemple à Antony ou encore à Issy-les-Moulineaux pour ne prendre que deux exemples attestant de la possibilité de la chose.

La question orale du groupe du Collectif citoyen châtenaisien est donc très simple : envisagez-vous la mise en place, pour la commune de Châtenay-Malabry, d'un tel dispositif qui aurait plusieurs avantages ?